

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 3 AVRIL 2018

Objet

**Rénovation arrosage
La Burthe –
Autorisation de
programme et
crédits de paiement**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 28 mars 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON,
M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN,
M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN,
Mme MILLORIT, Mme LAQUIEZE, Mme LOUKOMBO SENG,
M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET M. BOURIGAULT,
Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, M. CALT, Mme VELU,
M. HADON, M. DROILLARD**

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

32

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme BONNAL à M. CAVALIERE - Mme LARUE à Mme COLLIN
M. LERAUT à M. DROILLARD - Mme FEURTET à M. ROBERT**

Absent :

M. BELLOC

Mme COLLIN a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire indique que la Ville rénove le système d'arrosage de la Plaine des sports du domaine de La Burthe.

En effet, la plaine des sports a évolué au cours du temps pour répondre à la demande croissante des associations et usagers.

Le premier terrain a été créé en 1975. D'autres terrains enherbés ont suivi (1976, deux en 1982, dernier terrain d'entraînement en 2014). Cette évolution, au fil de l'eau, a demandé des adaptations successives du système d'arrosage. Depuis plusieurs années, les réseaux vieillissants en PVC ont commencé à céder par endroit, demandant des interventions de plus en plus fréquentes des services municipaux tout en désorganisant l'utilisation des terrains.

Aujourd'hui, la vétusté des réseaux fait peser les risques suivants :

- Bloquer sur de longues durées l'utilisation de certains terrains lors d'opération de maintenance (recherche de fuite, créations de tranchées, commandes de matériel, opération de remplacement, tests, ré-engazonnement s'il y a lieu...).

- Monopoliser des équipes municipales sur des opérations longues et non programmées
- Faire évoluer significativement les dépenses de fonctionnement (achat des fournitures pour les réparations)

En outre, certains des arroseurs présents ne se fabriquent plus, et il faudra, à court terme les remplacer.

Par ailleurs, ces terrains sont alimentés par le réseau d'eau potable. Les objectifs de maîtrise des ressources inscrits à l'agenda 21 et au Projet de ville d'une part, et les projets émergents comme la micro-ferme d'autre part, posent la question de l'opportunité de la création d'un forage profond.

En 2017, plusieurs entreprises spécialisées ont été interrogées. Il est apparu que les expertises forage / station de pompage / réseaux étaient sensiblement différentes et que l'intervention d'un bureau d'études spécialisé était nécessaire.

Il est proposé de lancer des études en 2018 avec pour objectif de réaliser les travaux en 2019 pour la réhabilitation du réseau d'arrosage, et éventuellement de prévoir la création d'une station de pompage sur forage.

Conformément à l'article L2311-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé que cette opération pluriannuelle fasse l'objet d'une délibération d'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) planifiée de la manière suivante :

Rénovation arrosage la Burthe - Opération n° 1804

Autorisation de programme	250 000
Crédits de paiement 2018	50 000
Crédits de paiement 2019	200 000

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-3 et suivants et R2311-9 et suivants ;

Vu l'avis de la Commission des Ressources Humaines, Administration Générale et Finances, Marchés Publics et Nouvelles Technologies réunie en date du 21 mars 2018 ;

Vu l'avis de la Commission Environnement Cadre de vie du 26 mars ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les dépenses en regard de la programmation ci-dessus récapitulée.

PRECISE que cette délibération pourra être modifiée ultérieurement en fonction des évolutions du dossier (aléas des coûts, des subventions, de chantier, économiques,).

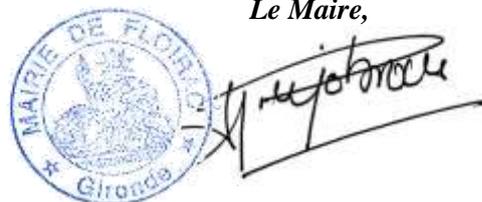
DIT que les crédits de paiement 2018 sont inscrits au budget primitif 2018.

Ainsi délibéré, le jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

A la Mairie de FLOIRAC, le 4 AVRIL 2018

Le Maire,



Nombre de votants :	31
Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	
Abstention :	